ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Appeles : Moselle

Question écrite n° 6569

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre de la defense sur le fait que, depuis le 1er decembre 1988, le bureau du service national auquel est rattache le departement de la Moselle a ete transfere de Strasbourg a Nancy. Cette decision, qui a ete prise sans concertation, est regrettable. Jusqu'a present, les zones d'affectation prioritaire conduisaient deja a affecter beaucoup de jeunes Mosellans dans les forces francaises en Allemagne, et ce souvent contre leur souhait. Le rattachement a Nancy ne pourra qu'aggraver cette situation. Les jeunes appeles du Sud de la Lorraine ayant leur domicile plus eloigne de la frontiere que les jeunes Mosellans, ces derniers risquent d'etre affectes dans une proportion encore plus forte en Allemagne. Il n'est certes pas question de mettre en cause la politique d'incorporation des jeunes du contingent dans des unites relativement proches de leur domicile. Par contre, cette politique, conjuguee aux effets d'un changement du bureau de recrutement du service national (rattachement a Nancy au lieu du rattachement a Strasbourg), penalisera les jeunes Mosellans, lesquels seront affectes en priorite dans des unites stationnees en Allemagne, et parfois fort loin de leur domicile.

Texte de la réponse

Reponse. - Les assujettis au service national du departement de la Moselle sont maintenant geres par le bureau du service national (BSN) de Nancy apres l'avoir ete par celui de Strasbourg. Ce transfert a ete realise afin de faire coincider la zone de responsabilite administrative qu'est la region avec la structure militaire de meme niveau qu'est la division militaire territoriale (DMT). En effet, la Moselle qui fait partie de la region « Lorraine » restait, a l'echelon national, le seul departement a etre administre et gere par un BSN dont la competence territoriale aurait du se limiter a la 62e DMT, c'est-a-dire a la region « Alsace ». L'actuel plan d'abonnement dont la mise en oeuvre a debute en fevrier 1986 prevoit le rattachement du maximum d'unites a une region geographique precise dans le cadre de la DMT Des amenagements a ce plan ont ete decides en fevrier 1987 afin de prendre en compte les contraintes d'affectation liees aux besoins de la mobilite des unites de l'armee de terre. Il en resulte, pour les regions « Lorraine » et « Alsace », une forte diminution du nombre d'appeles a affecter aux forces francaises en Allemagne (FFA) et une augmentation correlative de l'effectif a affecter en 6e region militaire. Le transfert des assujettis au service national de la Moselle au BSN de Nancy n'a, en definitive, en aucune maniere augmente la proportion de jeunes Mosellans affectes en Allemagne.

Données clés

Auteur : M. Masson Jean-Louis
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6569
Rubrique : Service national
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE6569

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3584